



Communiqué de presse

Protection des sources des journalistes

Le gouvernement au pied du mur !

"La proposition de loi sur la protection du secret des sources des journalistes a été transmise à Matignon". Cette information donnée lors de la conférence de presse tenue ce mercredi 8 juillet 2015 à l'Assemblée Nationale par les député(e)s représentant les 8 signataires de cette proposition, résume assez bien la situation.

Début 2014, le projet de loi Taubira, portant protection du secret des sources des journalistes, disparaît brusquement du paysage parlementaire à quelques jours seulement de son examen.

Depuis ... plus rien malgré les promesses faites jusqu'au plus haut niveau de l'Etat et les nombreuses relances des syndicats de journalistes. Si ... une loi catastrophique pour la démocratie et pour l'existence même de notre profession : la loi sur le renseignement. Adoptée en procédure d'urgence et "bouclée" en deux mois, toutes ses dispositions sont gravement attentatoires à nos libertés fondamentales : informer et être informé.

La proposition de loi qui vient d'être déposée est donc un rayon de soleil dans un ciel particulièrement menaçant : loi 1881 en dépeçage, projet de directive européenne sur le secret des affaires qui punirait les journalistes et les lanceurs d'alertes etc.

L'intersyndicale des journalistes tient donc à saluer cette initiative et dit au gouvernement : vous ne pouvez plus reculer maintenant sauf à faire apparaître au grand jour une vérité bien gênante : la loi sur le renseignement aurait bien d'autres finalités que celle de traquer des terroristes !

L'Intersyndicale Journalistes SNJ - SNJ CGT - CFDT Journalistes - SNJ FO - CFTC et CFE CGC

- demande instamment au Premier ministre de prendre en considération la proposition transpartidaire sur la protection des sources des journalistes et de faire inscrire à l'ordre du jour des deux assemblées la discussion et le vote d'un texte de loi sur ce thème durant la prochaine session parlementaire ;

- appelle les journalistes à demander aux députés de leur circonscription de se positionner face à la proposition de loi transpartidaire sur la protection des sources ;

- propose d'engager dès la rentrée de septembre les rédactions de la presse écrite, audiovisuelle et numérique dans une action intersyndicale sur ce thème jusqu'à l'adoption d'une loi la plus protectrice et la plus élargie possible

Paris, le 9 juillet 2015